

Observations de Desroches sur le mémoire de Poivre intitulé :
« Etat dans lequel j'ai remis la colonie de l'Isle de France
à mon successeur, le vingt trois Août 1772. »

Un document de la Médiathèque des Ursulines à Quimper. Fonds Desroches Q12 A-II (Vol. 4/15)

Ces observations font partie des documents remis par M. Desroches à la commission Lenoir. Cette commission fut chargée d'étudier les faits d'administration des gouverneur et intendant, Desroches et Poivre.

Dans ce document, les observations de Desroches sont numérotées séquentiellement. Ces numéros se réfèrent à des numéros insérés sur une copie du mémoire de Poivre. Aussi, édités sans ce dernier, les commentaires sont sans signification. C'est pourquoi nous insérons dans notre transcription le numéro et l'objet de chaque article du mémoire de Poivre, en le faisant suivre des observations de Desroches qui le concernent.

Dans la base documentaire, le Mémoire de Poivre est transcrit à la date du 23 août 1772, qui n'est assurément pas la date de sa rédaction qui a dû être faite au cours des mois suivants.

Observations correspondant aux chiffres
mis sur l'original apologétique de M. Poivre.

1°. Le peu de temps que me donne Monsieur de Reverseaux ne me permet qu'une lecture rapide et peu d'observation sur les objets les plus frappants.

2°. Par la même raison je ne peux relever aujourd'hui ce qu'il peut y avoir de captieux dans certaines phrases et dans des raisonnements dénués de preuves.

3°. Je crois cependant avoir le droit d'indiquer comme faux tout ce qui n'est pas prouvé.

4°. Quand il plaira à M. de Reverseaux, je ramènerai tout à la vérité, c'est-à-dire aux preuves. Mais ce n'est pas un ouvrage de quelques heures.

5°. Dans ce moment je me borne à la tâche qui m'est donnée.

= = =

[Préambule de Poivre] 1°. Ce n'est pas sur un plan que l'on peut juger après coup, mais sur les faits. Ils détruisent tout ce qui est avancé dans cet article.

[Art. 1 : Approvisionnement] 2°. Suivant ce calcul il y avait à peine 70 jours de subsistance en blé et riz pour 4000 rationnaires qui restaient à nourrir à M. Maillart, on a donc dû être exposé à la famine au mois de novembre, c'est ce qui est arrivé. - 3°. Je crois qu'il serait difficile d'accorder cette assertion avec le paiement fait. Il est plus difficile encore de l'accorder avec ce que M. Poivre écrivait le 7 août 1767. Il marquait dans son journal signé de lui, qu'il avait trouvé 150 milliers de blé à l'Isle de France et 300 milliers à Bourbon. - 4°. Il eut été intéressant de dire comment, d'un mois de pain, il en a fait dix-huit.

[Art. 2 : Agriculture] 5°. J'ai été le seul à m'occuper de l'agriculture. Monsieur Poivre ne l'a jamais favorisée ; je ne négligeais même pas de rendre compte au Ministre de mes efforts et de mes fréquentes tournées. M. Poivre m'a éclairé sur les moyens de détruire les sauterelles, mais d'après ses lumières, c'est moi qui ai mis cette chasse en activité. 6°. – Au contraire M. Poivre a refusé d'avancer du grain pour ensemercer les terres à la suite des deux ouragans. – 7°. Ceci est fort contre M. Dumas et contre moi ; mais il faut prouver ce que l'on avance, on n'y réussira pas contre moi ; je prouverai même au besoin l'affirmation opposée. Je suis persuadé que M. Dumas se justifiera avec le même avantage.

[Art. 3 : Troupeaux] 8°. Tout ceci est à prouver, et ne le sera jamais. – 9°. Suivant l'état du recensement fait en 1766 par la Compagnie, il y avait alors à l'Isle de France 6270 bêtes à cornes. M. Poivre dans une lettre à M. de Courcy ou à moi, dit qu'il y en avait 6000 à mon arrivée dans l'île.

[Art. 4 : Matériaux, munitions et marchandises] 10°. Il ne s'agit pas pour prouver le contenu de cet article que de donner l'extrait en forme des inventaires. M. Poivre n'a pu se dispenser de l'apporter si les inventaires existent. D'ailleurs tous ces objets le regardent, et je ne peux ni nier ni confirmer rien.

[Art. 5 : Bâtiments civils et militaires] 11°. De ces trois corps de casernes, deux ont été bâtis sur les avis et les ordres que j'ai apportés en 1769. – 11°. Jamais M. Poivre n'a vu ces deux corps de casernes que j'ai fait bâtir de concert avec lui, et dont j'ai dirigé la construction. Ils ont coûté 92.300 livres parce que M. l'Intendant s'en est rapporté à moi ; il ne les eut pas fait faire pour 150.000 livres. – 13°. Ces magasins dont je ne connais que deux, peuvent contenir chacun 11 ou 12.000 livres de grains. Celui en pierre avait été employé pour servir d'hôpital. On éprouvera qu'il est trop faible pour porter en haut sa charge de blé. – 14°. Réparés, oui. – 15°. C'est un très bel établissement commencé par M. Dumas, et qui n'était pas entièrement achevé à notre départ de la colonie. – 16°. Je pense au contraire : premièrement que tout magasin en bois est mal vu, et contre les intérêts du Roi ; deuxièmement qu'il ne fallait rien de nouveau en bâtiments du Roi au Port Louis, que les casernes et les fours autrement placés ; troisièmement que l'emplacement des moulins du Roi devait se prendre sur la rivière de Moka et non sur la Grande Rivière. M. Poivre oublie des casernes en poteaux de bois et en paille propres à loger un bataillon, qui ont coûté 100.000 livres et ont été ruinées au premier coup de vent. – 17°. La batterie Dumas est un excellent poste de campagne. – 18°. Mes constructions immenses sont les casernes de Flacq que M. Poivre s'est appropriées plus haut, ainsi que celles de la ville du Port Louis, le pont sur la Rivière du Rempart, le chemin du Pouce, le chemin qui mène à l'hôpital même, un bâtiment à peine commencé en pierre, et deux bâtiments en bois. Il y a eu je crois 270 pierres taillées pour faire un pont sur la Rivière de la Cascade, mais l'ouvrage a été abandonné, et je crois qu'il était mal vu dans notre position. Je l'avoue, et il y a longtemps que j'en ai fait le premier aveu. Je n'ai jeté aucun pont sur la Grande Rivière.

[Art. 6 : Artillerie, arsenal] 19°. Jamais M. Poivre n'a vu l'établissement de la Baie aux Tortues. M. Fournier en avait fait agréer l'entreprise à M. Dumas. Les contradictions avaient empêché de l'entreprendre ; je les ai surmontées, et c'est un des plus beaux établissements de l'univers. MM. de Ternay et Maillart songent sérieusement à le continuer. M. Poivre n'a jugé de tout cela que sur ce que je lui ai dit et sur les comptes que M. Fournier, créateur de tous les ouvrages, lui a rendus. – 20°. Ils ont été formés au Réduit. – 21°. Ceci est exactement vrai, et voilà comme je l'ai considéré.

[Art. 7 : Ports, Marine] 22°. Presque tout ceci est venu de la Compagnie. – 23°. Les ordres relatifs à cette opération nous ont été adressés en commun par le Ministre, nous avons en commun donné les nôtres à M. de Tromelin. Cependant M. Poivre s'attribue tout ceci. Cela ne m'empêche pas de convenir que tout ce que contient cet article est très exact.

[Art. 8 : La partie du Génie] 24°. Tout ceci nous a été commun également, mais je n'en ai pas, à beaucoup près, la même opinion que de l'article précédent.

[Art. 9 : Magasins du Roi] 25°. Il n'a tenu qu'à M. Poivre que cette nécessité n'eut pas lieu.

[Art. 10 : Les hôpitaux] 26°. Jamais la journée d'hôpital n'a été à 1 livre 7 sols avant mon arrivée, elle était au contraire à des prix fols. J'étais parvenu à la Grande Rivière à ramener la journée à 32 à 28 sols, mais lorsque j'ai été obligé de cesser d'y surveiller, elle a encore augmenté. En lisant les lettres du Ministre de l'année 1768, on se fera une idée de l'ordre qui régnait dans cette partie. – 27°. Rien n'a été fait à cet hôpital que par les ordres de M. Poivre, concerté à la vérité avec moi, et j'en suivais l'exécution avec la plus grande activité [ou assiduité¹]. Cependant M. Poivre a été deux fois, je crois, à cet hôpital pendant 3 ans et demi, malgré cela il ne veut pas y avoir part, et il s'approprie entièrement les casernes de Flacq et l'établissement de la Baie aux Tortues que jamais il n'a vus. Je serai plus juste, tout cela nous est commun. – 28°. C'est toujours de la Compagnie que ces accroissements sont venus.

[Art. 11 : Connaissance des productions naturelles des deux îles] 29°. Tout cet article est vrai ; mais c'est M. Poissonnier qui a indiqué toute ces ressources. M. de Commerson est venu ensuite en donner

¹ Les différentes versions dont nous disposons des commentaires de Desroches varient parfois un peu, c'est le cas ici. Par la suite, sans en prévenir le lecteur nous choisirons le texte le plus approprié.

une parfaite connaissance ; et c'était peut-être le plus habile homme de l'univers dans ce genre, et le plus laborieux ; M. Poivre en est aussi très instruit : pour moi j'avoue que je n'y entends rien.

[Art. 12 : Connaissances relatives à la sûreté de la navigation] 30°. Tout ceci est bien vrai, mais nous y avons travaillé en commun, et depuis 29 ans que je commande les escadres et les vaisseaux du Roi, je crois que l'on se persuadera aisément que j'entends cette partie aussi bien que M. Poivre. – 31°. M. Poivre faisait donner des appointements à cet hydrographe [l'abbé Rochon] que nous avons établi en commun². Je le nourrissais chez moi.

[Art. 13 : Divers objets de culture rassemblés] 32°. Toute la gloire de ce jardin est due à M. Poivre ; mais aussi l'a-t-il bien vendu. – 33°. Je rends l'hommage dû à ses connaissances ; mais après avoir reconnu la vérité des faits, on sera forcé de convenir que celles de l'administration auraient été bien plus utiles au service du Roi.

[Art. 14 : Augmentation de la ville du Port-Louis] 34°. J'ai bien voulu partager, et je ne m'en dédirai pas, avec M. Poivre le rétablissement de l'ordre, l'ouverture et l'alignement des rues ; mais avant moi il n'en avait pas eu l'idée, et c'est mon activité qui a exécuté ce que nous avons projeté en commun. – 35°. Quant à l'église, c'est par distraction que M. Poivre l'adopte ici, car il l'a désavouée dans une lettre. Il est cependant vrai que cela nous est commun. – 36°. L'imprimerie m'a paru bien vue ; cependant je crois que ce serait mieux encore s'il n'y en avait pas.

[Art. 15 : Exécution de l'ordre du Roi, pour rendre l'Isle de France une colonie de richesses] 37°. Mon avis a toujours été (abstraction faite des épicerie fines) que l'Isle de France doit être une colonie de puissance et de subsistance, et non une colonie de richesses. Je peux être dans l'erreur ; mais mon sentiment est consigné dans ma correspondance, et je le conserve encore. Elle peut être riche accidentellement, mais ce ne doit pas être son but. Quant aux épicerie j'en désire sincèrement le succès. – 38°. Il [Monplaisir] a été bien vendu. – 39°. J'ai cependant oui-dire que M. Poivre avait écrit au Ministre qu'il n'avait rien à faire à l'Isle de France, et que le désœuvrement seul le portait à souhaiter son retour en Europe.

[Art. 16 : Remise des pièces de ma comptabilité] 40°. Il ne m'est pas permis de laisser outrager des gens que M. Poivre cherche ici à perdre. Messieurs de Courcy, Gonet, Bompar, Chevreau, Bailly, Jeriard [Heriard], et Trallebas [Tratebas] sont chacun dans son état, des hommes habiles et zélés, je ne confondrai pas avec eux le Sr Menassier. – 41°. Ce n'est pas avec des phrases, mais avec des preuves que l'on fait des imputations aussi odieuses. Si on ne le prouve pas, on reste un calomniateur digne des plus grandes punitions. – 42°. Je me flatte que M. de Reverseaux exigera du Sr Poivre le détail et les preuves de ce qu'il ose dire calomnieusement, afin que je fasse rejaillir sur lui la peine et la honte de sa calomnie.

[Dernière observation de Poivre] 43°. C'est bien vouloir assassiner un homme que d'adresser un pareil écrit au Ministre seul ; c'est outrager le Ministre et les Magistrats nommés par Sa Majesté pour examiner l'administration de l'Isle de France que de se flatter que les uns ni les autres jugent sur de semblables atrocités, sans les communiquer à la partie insultée. M. de Reverseaux jugera aisément combien j'ai été pressé dans mes observations ; malgré cela, je n'ai rien avancé que je ne puisse prouver en peu de moment. Si j'en ai le temps, il me sera également facile de réfuter plus victorieusement encore les impostures dont cet écrit est plein. J'ose espérer de sa justice et de celle de Messieurs les Commissaires, la permission de rendre public, et la calomnie, et les moyens que j'ai de la confondre.

à Paris le 11 décembre 1773

² Ce sont simplement les appointements de l'astronome de Marine Rochon que les administrateurs purent établir en commun, car lui-même (il vint deux fois à l'Isle de France durant l'intendance de Poivre) ne fut jamais dans une quelconque dépendance vis-à-vis du gouverneur ou de l'intendant.

P. S. Je crois aussi qu'il n'est plus possible que M. Dumas ignore combien il est outragé dans le mémoire. J'attends à ce sujet les ordres de Monsieur le rapporteur.

* * *